

# L'implantation des mosquées, entre regroupement et zones déficitaires

Par **Ludivine Ponciau**

**Une première cartographie belge donne une vision globale des zones dans lesquelles elles se concentrent, et celles où elles sont quasi inexistantes, malgré la demande.**

Elles sont presque aussi nombreuses à Anvers que dans toute la Région bruxelloise. A contrario, celles du Namurois se comptent sur les doigts d'une main. La répartition des 345 mosquées implantées sur le territoire belge est loin d'être uniforme: elle va de fortes concentrations dans certaines zones du nord du pays à des secteurs complètement dépourvus dans le sud. C'est ce que révèle une première cartographie des lieux de culte musulmans établie par une équipe de chercheurs de l'ULiège.

La communauté musulmane représente entre 7% et 9% de l'ensemble de la population belge, soit entre 782.000 et un peu plus d'un million d'individus, dont 160.000 Bruxellois (17% de la population de la Région). Un chiffre approximatif puisque les statistiques nationales ne reprennent pas de données concernant l'affiliation religieuse.

Selon cette première base de données géospatiales établie par l'équipe de l'ULiège, la Flandre abrite à elle seule plus de la moitié des mosquées (173). Loin devant, Anvers compte 72 édifices (environ 20% du nombre total), suivie par le Limbourg (41), la Flandre-Orientale (34), le Brabant flamand (18) et la Flandre-Occidentale (13). Par «mosquées», il faut entendre les lieux dédiés à la prière, mais aussi aux activités culturelles et éducatives.

Au sud du pays, la province de Liège arrive en tête du classement, avec 38 structures implantées sur son territoire (12%). Juste derrière, le Hainaut, avec quatre de moins. Leur nombre diminue drastiquement dans les trois autres provinces:

**«La présence d'un lieu de culte musulman favorise l'implantation d'autres à proximité.»**

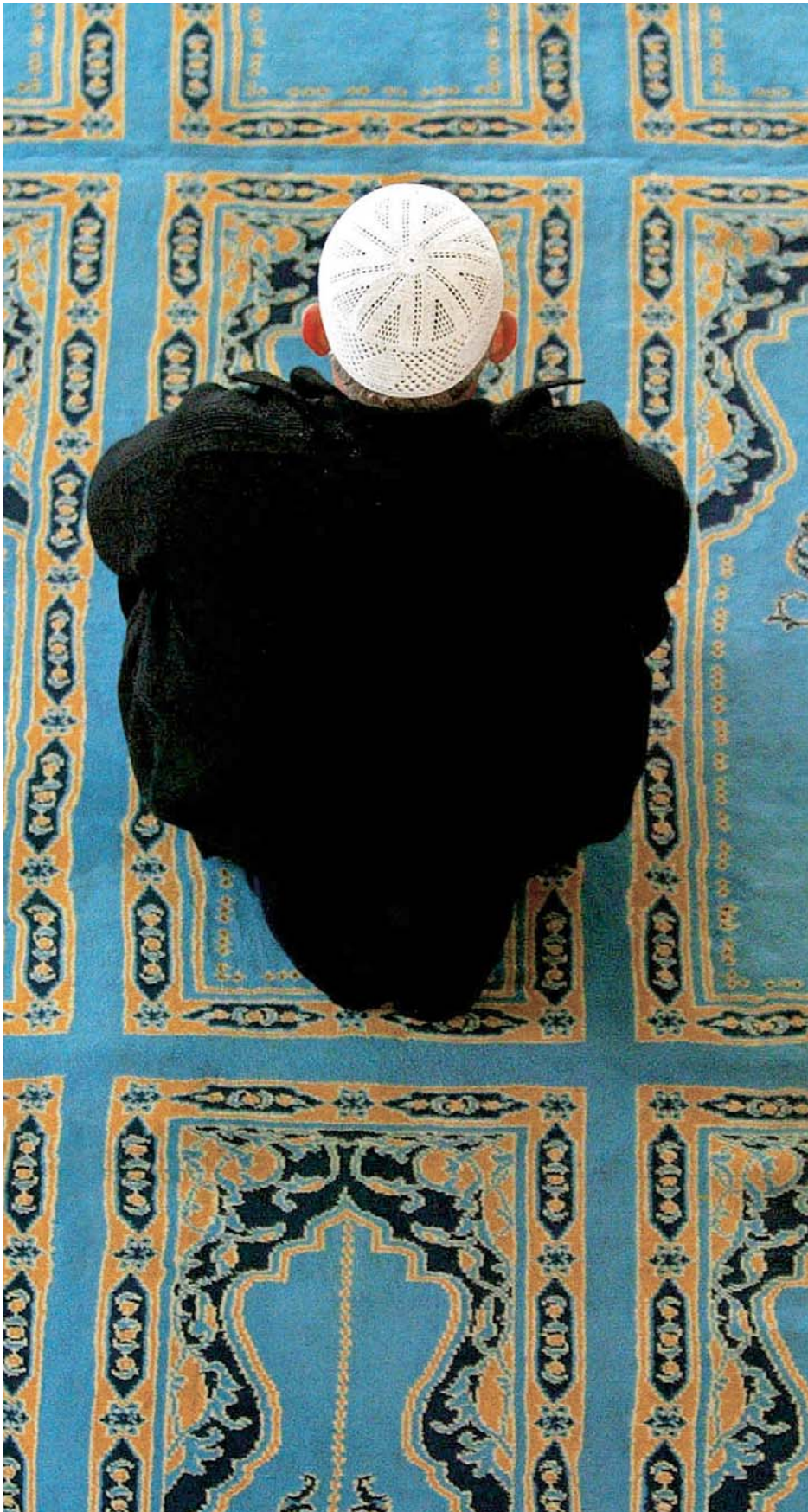
six pour le Brabant wallon, cinq pour le Luxembourg et quatre pour le Namurois.

La Région bruxelloise, où la population musulmane est la plus dense, accueille 80 mosquées, soit 24% du total, mais les trois quarts d'entre elles sont concentrées dans quatre communes: Molenbeek-Saint-Jean (21), Schaerbeek (18), Bruxelles-Ville (13) et Anderlecht (10).

## Effet d'agglomération

«Nous avons constaté un effet d'agglomération. La présence d'une mosquée semble favoriser l'implantation d'autres à proximité, renforçant ainsi leur centralité et leur rôle structurant dans l'espace urbain», décrit Mohamed El Boujjoufi, architecte urbaniste et chercheur à l'ULiège.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette concentration, comme la saturation des lieux de culte existants ou les affiliations au sein des différentes communautés –turque, marocaine, arabe, africaine, subsaharienne, etc. Il existe aussi une dimension plus générationnelle: certaines mosquées sont plutôt fréquentées par des fidèles de la première génération, d'autres par ceux de la deuxième ou troisième génération. Enfin, leur implantation



**La communauté musulmane représente entre 7% et 9% de l'ensemble de la population belge.**

dépend aussi de la facilité à obtenir un permis d'urbanisme. «Dans une zone où une mosquée est déjà présente, les recours sont moins nombreux, car la présence du culte est déjà socialement et spatialement "acceptée"», ajoute Mohamed El Boujjoufi. Selon la complexité du dossier et le nombre de recours, il faut parfois dix, voire même quinze ans pour obtenir un permis.

Une précédente analyse, menée par la même équipe, exposait les motifs de controverses médiatiques autour des projets de mosquées à travers l'étude de cinq cas en Flandre, en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. Celles liées à l'identité et à la sécurité l'emportent fréquemment sur les controverses strictement urbanistiques. «Les critères d'aménagement neutres, tels que la congestion routière ou le respect des permis, sont souvent réinterprétés comme des marqueurs symboliques d'altérité, confirme le chercheur. En Flandre, c'est surtout la sécurité et l'identité qui créent le débat, tandis qu'en Wallonie, celui-ci porte davantage sur la taille, la forme et l'intégration spatiale. A Bruxelles, la conformité technico-juridique se mêle à la visibilité esthétique. Les mosquées sont moins perçues comme de simples infrastructures urbaines que comme des symboles contestés d'appartenance et de visibilité.»

Directeur du Centre de recherche en action publique, intégration et gouvernance (Craig) et enseignant à l'ULiège, Jean-François Husson n'a pas participé à la cartographie, mais en tant que spécialiste du financement des cultes, il a eu l'occasion de suivre différents projets d'implantation d'une mosquée en région namuroise, là où elles sont les plus rares. «Les habitants du quartier ne considèrent pas cette implantation comme un problème en soi, commente-t-il. Bien sûr, une partie ne souhaitait pas voir s'ouvrir un lieu de culte près de chez elle – et cela ne concerne d'ailleurs pas que l'islam, c'est aussi le cas pour les temples évangéliques –, mais les réserves portaient davantage sur le flux de fidèles au moment de la prière ou du ramadan et sur les questions de stationnement. D'autant qu'il s'agissait déjà d'une rue à sens unique particulièrement fréquentée en raison de la présence d'une école. Sur le plan ...

GETTY

... de la mobilité, le dossier avait été mal conçu. Et les craintes étaient assez compréhensibles.»

Le coût et la taille du bâtiment font également partie de l'équation lorsque le choix de la localisation doit être posé. Le poids du financement public pèse, quant à lui, assez peu dans la balance puisque les infrastructures au profit de la population musulmane ne représentent que 5% de l'ensemble des investissements pour les cultes, la plupart des mosquées ne demandant pas à être reconnues.

## Surtout en zones périurbaines

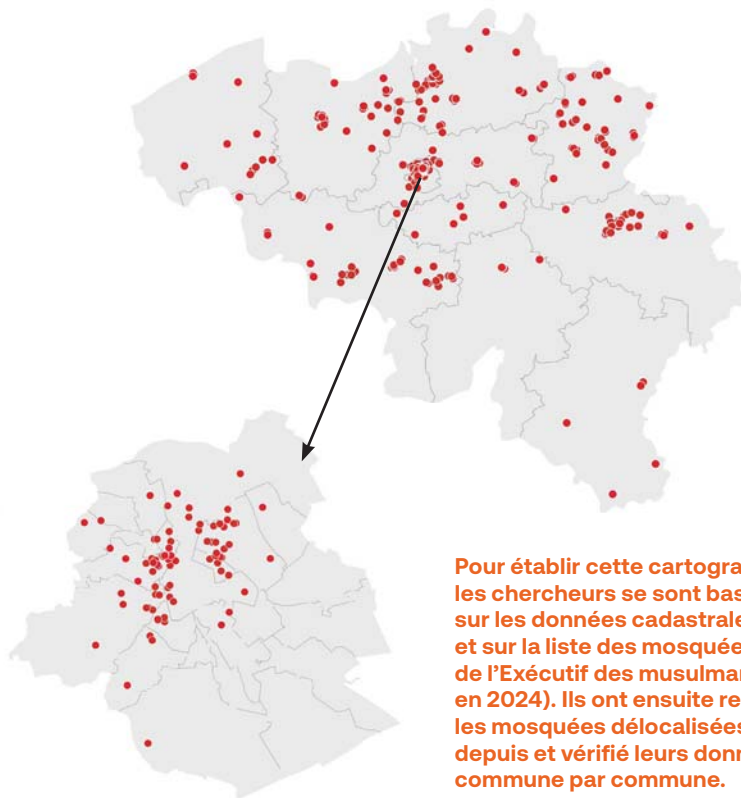
En raison du coût de la construction ou de l'aménagement d'une telle infrastructure, la plupart des mosquées se sont implantées en zone périurbaine. Mais ce n'est pas la seule explication. «Leur emplacement dépend à la fois de considérations fonctionnelles, mais aussi des dynamiques communautaires, relationnelles et peut-être stratégiques, note Mohamed El Boujjoufi. La proximité de services tels que les écoles et les centres commerciaux favorise également leur implantation, et une plus faible densité de population semble aussi y être associée, suggérant une préférence pour des zones périurbaines moins denses.»

La cartographie établie par les chercheurs de l'ULiège révèle également les communes dans lesquelles aucune mosquée n'a ouvert ses portes, malgré une forte demande. En Wallonie, c'est le cas de Châtelet et Dison; en Flandre, Borsbeek, Mortsels, Lanaken, Kuurne, Grimbergen et Wemmel; en Région bruxelloise, l'étude pointe les communes d'Etterbeek, Auderghem et Woluwe-Saint-Lambert.

Sur la base de ce constat, les chercheurs ont identifié les zones les plus susceptibles, à l'avenir, d'accueillir de nouvelles mosquées. «Nous avons quantifié une médiane d'une mosquée pour 51.294 habitants, soit environ un lieu de culte pour 959 musulmans, pointent-ils. Cette donnée masque cependant d'importantes disparités entre les provinces, allant d'un ratio d'une mosquée pour 3.948 habitants en province de Hainaut à un ratio d'une mosquée pour 123.511 habitants en province de Namur.»

Avec 85 secteurs en déficit, c'est en Région bruxelloise que le besoin de créer de nouveaux espaces dédiés à la communauté musulmane se fait

## Les mosquées en Belgique



**«En Flandre, la sécurité et l'identité créent le débat, tandis qu'en Wallonie, il porte sur la taille et la forme.»**

le plus sentir. La Flandre-Orientale (28) connaît également des besoins significatifs, suivie du Brabant flamand (14), du Limbourg (12) et de la Flandre-Occidentale (7). En Wallonie, les provinces de Liège (30) et de Hainaut (32) sont également confrontées au problème, tandis que Namur ne compte que deux secteurs déficitaires.

Pour Mohamed El Boujjoufi, l'identification de ces zones mal desservies permet une meilleure anticipation des besoins de la communauté. «Ces données permettent de mieux comprendre les enjeux que ces infrastructures sociales posent en matière d'aménagement urbain. Bien qu'ils s'inscrivent dans des trajectoires longues, ces projets de mosquées sont souvent incertains, car les critères d'évaluation ne sont pas stables. Les arguments liés à la légalité, à la mobilité, à la taille et à la visibilité traduisent fréquemment des préoccupations plus larges, qui dépassent les seules dimensions techniques et interrogent, en filigrane, le langage architectural et la place symbolique du bâtiment dans l'espace urbain. En ce sens, le permis d'urbanisme joue un rôle structurant dans la formulation et la mise en débat de ces enjeux.» Qui peuvent parfois s'avérer houleux. ●